



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Préfecture de Lodève
Bureau des Préventions et de la Réglementation**

Lodève, le 16 décembre 2020

Affaire suivie par : Stéphanie RUMIEL
Tél : 07 85 91 65 96
Mél : stephanie.rumiel@herault.gouv.fr

**REUNION SECURITE ET AMENAGEMENT TOURISTIQUE
10 DECEMBRE 2020 à BRISSAC
- RELEVÉ DE CONCLUSIONS -**

Contexte :

Réunion de sécurité liée au problème d'accessibilité des véhicules de secours au Pont St Etienne d'Issensac (Brissac), et aménagement touristique de plusieurs sites à forte fréquentation aux abords de l'Hérault depuis la période post-Covid-19 (Brissac, Laroque, St Bauzille de Putois) et entraînant une dégradation (environnement, sécurité).

Le président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a adressé un courrier au Préfet de l'Hérault le 30.10.2020 pour demander un renfort des moyens de la gendarmerie nationale et une patrouille journalière en canoë.

En parallèle, une mission a été lancée au niveau de l'intercommunalité pour établir un bilan des problèmes liés à la fréquentation des bords de rivière au cours de l'été 2020, et proposer des pistes d'amélioration de cette situation dès la saison 2021.

Décisions :

Renfort en réservistes de la gendarmerie :

Demande de renfort conséquent en réservistes de la gendarmerie pour appuyer l'action de la brigade et des réservistes déjà engagés habituellement sur ces sites. Demande de visibilité de ces renforts en bas sur les plages et pas uniquement pour les verbalisations de stationnements gênants, pour pouvoir contrôler l'action sur l'environnement (déchets, feux). Demande d'une patrouille de gendarmerie fluviale en canoë bi-hebdomadaire, pour accéder aux zones plus retirées, où les atteintes à l'environnement sont plus importantes. Une participation financière de la CCCGS est proposée pour l'hébergement et l'alimentation des nouveaux renforts.

GN : la question des renforts est déjà en cours

→ une première piste (réservistes) avec une hausse des crédits affectés à la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Lodève qui seront affectés à cette dépense (à ce jour, le montant des crédits ne sont pas connus).

→ une seconde piste pour un renfort de la gendarmerie mobile de mi-juillet à fin août.

Les patrouilles en canoë ne semblent efficaces qu'en termes d'affichage, de présence et de dissuasion, mais pas en termes d'efficacité sur le terrain (problématique des contrôles d'identité de personnes en maillot de bain sans papiers d'identité, avec perte de temps pour un contrôle en brigade).

Mise en place de parkings payants et gardés sur les 2 sites les plus impactés pour réguler et régulariser le stationnement (Saint Etienne d'Issensac et Laroque) :

Des espaces existent et sont à aménager avec leurs propriétaires. Il appartient aux élus de proposer un bail de location et la mise en place d'un gardiennage privé, notamment pour le site de

Sous-Préfecture de Lodève
Avenue de la République
34700 LODEVE

Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34

St Etienne d'Issensac. La CCCGS est prête à soutenir cette initiative tant sur le plan de l'organisation que du financement.

Site de Saint Etienne d'Issensac

Avec la mise en œuvre d'un sens interdit durant la saison estivale au niveau de la Cardonille, tout le trafic routier serait dévié sur les communes d'Agones et de St Bauzille de Putois.

Afin de partager ce trafic, la solution approuvée par tous les élus et expérimentée en 2021 sera de mettre des parkings payants de chaque côté de la rive :

→ côté Brissac le haut/cardonille : parking payant situé en bas du château (Dufour de la Vernède) puis fermer la voirie avec sens interdit et panneaux « sauf accès secours et riverains » (la mission de la CCCGS s'occupe des modalités pratiques avec le propriétaire ; la Sous-Préfecture prendra ensuite l'attache de la DREAL et de la DDTM pour vérifier l'aspect réglementaire ; le CD 34 du sens interdit et de l'affichage, ainsi que de glissières de sécurité empêchant le stationnement gênant le long des berges en bordure des chaussées départementales).

→ côté Brissac le bas : parking payant prévu par le plan de circulation et de stationnement.

CD34 : Pour compléter le dispositif la fermeture de la circulation sur le pont est à prévoir (plot amovible par exemple).

Gestion des Feux sur les berges de l'Hérault :

Une réflexion peut être envisagée avec les services concernés concernant la compatibilité de la création d'un barbecue avec l'arrêté préfectoral permanent relatif à la prévention des incendies de forêts n°2002.01.1932 du 25 avril 2002 d'interdiction des feux.

Gestion de la salubrité publique :

Accroissement du nombre des tournées du système de collectage des ordures ménagères de la CCCGS à prévoir.

Le service de la Sous-Préfecture de Lodève sera destinataire de l'avancée des différentes réflexions lancées pour organiser une nouvelle réunion au cours du 1er trimestre 2021.

Le Sous-Préfet de Lodève,



Jean-François MONIOTTE